

Domaine communal - Chemin de l'Escale - Échange de terrains avec M. DEMOUGEOT Denis

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis 1928, M. DEMOUGEOT Denis et ses prédécesseurs louent à la Ville un délaissé communal jouxtant leur maison d'habitation, chemin de l'Escale et l'utilisent comme jardin ou pré. M. DEMOUGEOT Denis a installé récemment, dans cette maison, son atelier de bijouterie-joaillerie-horlogerie-sertissage-restauration appelé DG Créations et il vient d'ouvrir une boutique de vente. Afin de pouvoir accueillir correctement la clientèle, il souhaite créer un parking et à cet effet, a sollicité l'acquisition du terrain communal.

Une partie de ce terrain peut lui être cédée dans les conditions suivantes :

- la Ville aliène à M. DEMOUGEOT une surface de 3 a à détacher de la parcelle cadastrée section HS n° 12,
- M. DEMOUGEOT cède à la Ville une surface de 0 a 30 à détacher de la parcelle cadastrée section HS n° 37 pour mise à l'alignement du chemin de l'Escale (travaux déjà réalisés),
- M. DEMOUGEOT versera à la Ville une soulte de 80 F le mètre carré sur la différence de surface, soit un montant de 21 600 F.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 15 juin 1990.

La recette sera encaissée sur le chapitre 922.210.00501.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour la partie à acquérir par la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cet échange et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.